

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2025

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le **six du mois de juin**, les membres du Conseil municipal de la Commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, se sont réunis à 21h à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert DUBLANC et sur la convocation qui leur a été adressée le 27 mai 2025.

M. Dominique MARIAN est désigné **secrétaire de séance**

Membres excusés : Mme Maïder OTHEGUY et M Sylvain SALLABERRY

Procès-verbal du précédent Conseil municipal

Aucune observation n'étant effectuée sur le PV du Conseil municipal du 04/04/2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

4L Trophy

« *Tic et Tac en cavale* » → **Présentation du projet de 4L Trophy par Cloé BORDABEHRE et Aurélie LUCU** : les deux jeunes beyrisiennes se lancent dans l'aventure pour 2026 et viennent présenter leur projet au conseil municipal en vue de demander un soutien financier à la commune.

→ **Enjeux humanitaires, sociaux, écologiques** : Cloé et Aurélie expliquent que : « L'ADN de l'événement est Action – Partage – Solidarité. C'est dans ce sens que chaque année, les équipages s'engagent auprès des associations partenaires de l'événement » :

- *La Croix-Rouge française* : distribution de denrées alimentaires
- *Enfants du désert* : distribution de fournitures scolaires
- *Cap Eco Solidaire* : sensibilisation aux enjeux autour de l'eau
- *Surfrider Foundation Maroc* : sensibilisation pour la protection de l'environnement

→ **Budget** :

- *Coût prévisionnel* : les participantes ont chiffré le coût du projet à environ 12 000 € (4L + équipement obligatoire + matériel scolaire et alimentaire à distribuer)
- *Récolte de fonds* : sponsors, dons, [cagnotte leetchi](#), ventes de gâteaux, tombola...

→ **Subvention communale** : une fois leur présentation terminée, Cloé et Aurélie quittent la salle ; le Maire propose aux conseillers de maintenir le montant habituellement versé aux demandes de ce type, 100 € par personne, et donc de fixer la subvention versée par la Commune à 200 € pour le projet ce que les conseillers approuvent à l'unanimité.

Voirie 2025

→ **Travaux du programme voirie 2025** : la commission voirie se réunira le lundi 16 Juin à 20h30 à la mairie pour trancher les travaux à effectuer cette année suite au devis envoyé par GEODENAK.

→ **Travaux en urgence sur le chemin de LAHARMINA** : Mme OTHEGUY avait fait part de l'état extrêmement dégradé du chemin. La Commune a pris en charge la prestation Pelle et Compacteur (540,00 € TTC) alors que la famille OTHEGUY a payé le matériau (caillou).

→ **Divers voirie :**

- **Travaux AMESTOY**, réfection de la canalisation EP Bourg validés par le Conseil municipal, seront bientôt réalisés.
- **Le premier passage de fauchage est terminé** : un des administrés qui avait initialement demandé à entretenir lui-même sa clôture a demandé à l'entreprise LACAZE de faucher malgré tout, et a donc payé directement l'entreprise pour cette intervention
- **Une administrée a demandé s'il était possible d'installer un éclairage public dans son quartier** :
 - Après débat les conseillers ont jugé que la demande ne serait pas retenue.
 - En outre, ils précisent que nous sommes en période de sobriété énergétique et une prise en compte du coût de l'énergie actuel et futur était nécessaire.
 - Le maire précise qu'une demande sera faite auprès du CD64 compte tenu de la proximité du lieu avec une voie départementale.
- **Un des conseillers demande si le fait de faire intervenir une entreprise pour effectuer les petits travaux de fauchage et d'entretien plutôt que d'embaucher un cantonnier ne serait pas plus rentable**. Le Maire précise que le test avait déjà été fait, cela coûte beaucoup plus cher et donc la décision avait été prise d'embaucher un cantonnier. Pour autant plusieurs conseillers font remonter des mécontentements de la part de villageois sur le fait que l'entretien n'est pas fait correctement. Il est décidé de convier le cantonnier à la prochaine commission voirie de manière à faire le point sur ces questions.

Bâtiments communaux

→ **Salle Denentzat :**

- **Patère** : il manquait un morceau dans le sas d'entrée côté enfants, elle a été réalisée par ETCHEPARE pour un montant TTC de 947,72 €. M. POCHELU précise que si le prix peut sembler élever, il est cohérent par rapport aux autres patères réalisées.
- **Mobilier de la salle** : il a été commandé et devrait être livré la semaine du 16 juin (partie réunion et partie cantine) pour un montant total TTC de 20 494,42 €. L'entreprise Bureau Pyrénées a fait une remise de plus de 7 000,00 € sur l'ensemble de la commande et c'est ce qui a fait la différence pour le choix de l'entreprise par rapport à l'offre concurrente qui avait été présentée.
- **Arbustes** : M. MARIAN précise qu'il y a deux arbustes qui sont morts et qui doivent donc être remplacés à l'entrée de la salle.
- **Subventions** :
 - La Région a été relancée concernant la demande de FEDER mais pour l'instant les crédits sont épuisés, ce n'est que si un autre projet est abandonné que nous serions de nouveau en lice.
 - Les soldes de DETR et du Département ont été perçus, il ne manque que le solde des subventions de la CAPB qui sera débloqué dès le paiement des dernières factures.

Mises à jour budgétaires

Décision modificative du budget n°1 : Le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir les crédits suffisants au compte 1641 pour pouvoir procéder à des remboursements anticipés du crédit court terme souscrit auprès du Crédit agricole pour la salle DENENTZAT.

Il propose donc de modifier le budget ainsi :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
|--|----------|---------|-------------------|----------------|
| OPERATION | CHAPITRE | ARTICLE | LIBELLE | MONTANT |
| | 16 | 1641 | Emprunts en euros | + 135 000,00 € |
| 2023-01 Salle multi-activités | 21 | 2131 | Bâtiments publics | - 120 000,00 € |
| 2025-02 Etude programmatique nouvelle école | 21 | 203 | Frais d'études | - 15 000,00 € |

|| La décision modificative du budget n°1 est adoptée à l'unanimité ||

Décision modificative du budget n°2 : Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de prévoir les crédits suffisants au compte 2183 pour financer un nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie. En effet, un informaticien a été consulté par rapport au passage obligatoire à windows 11 à l'automne, il a confirmé que l'ordinateur actuel de la mairie était désuet et ne pouvait pas supporter la nouvelle version de windows.

Il propose donc de modifier le budget ainsi :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--------------------------|---------|-----------------------|--------------|
| CHAPITRE | ARTICLE | LIBELLÉ | MONTANT |
| 21 | 2183 | Matériel informatique | + 2 000,00 € |
| 21 | 2157 | Matériel technique | - 2 000,00 € |

|| La décision modificative du budget n°2 est adoptée à l'unanimité ||

Virement de crédits n° 1 : Le Maire présente à l'assemblée le virement de crédits réalisé le 29 avril en vue de répartir les crédits prévus pour le mobilier de la salle entre le mobilier de bureau et le mobilier de cantine :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
|-------------------------------------|------|---------|---------------------------------|--------------|
| OPÉRATION | CHAP | ARTICLE | LIBELLÉ | MONTANT |
| OP 2023.01 SALLE MULTI-ACTIVITES | 21 | 2184 | Matériel de bureau et mobilier | - 7661,37 € |
| OP 2025.02 AMO NES | | 2157 | Matériel et outillage technique | + 7 661,37 € |

Contrôle budgétaire : Mme NOBLIA, conseillère aux décideurs locaux au sein de la DGFIP, a envoyé un mail demandant à la Commune de fournir des explications sur les écarts budgétaires importants constatés.

- Mme LANNEMAYOU présente la réponse faite par la mairie qui explique les différents prêts et remboursements pour les projets (clocher, salle Denentzat, nouvel équipement scolaire...).
- Comme il avait été présenté à Mme NOBLIA lors de la préparation du budget, les différents prêts sont en cours de remboursement avec tous les crédits nécessaires. En effet, même si l'endettement de la Commune peut paraître élevé, l'exercice 2025 ne reflète pas la réalité car le plus gros des emprunts sera de fait remboursé par les subventions et FCTVA qui seront versés une fois les travaux de la salle terminés.

Le Maire fait un point sur l'effort fiscal de la Commune : lors de la dernière réunion il avait été présenté une diminution de cet effort, mais en réalité les chiffres disponibles en ligne ne sont pas les bons, il faut attendre le mois de Juillet et la publication par les services fiscaux pour connaître le véritable taux d'Effort fiscal pour l'année 2024. Le fiscaliste contacté va faire une simulation pour expliquer ce Taux et aider la commune à se rapprocher le plus possible des critères minima retenus en vue de répondre aux Règlements d'Intervention des financeurs à savoir Etat-CD64-CAPB -Région.

Sinistre sol salle du conseil : a priori, la fissure rebouchée dans le mur extérieur a permis de stopper les infiltrations dans la salle du conseil. Toutefois un trou dans le zinc a été constaté, il sera réparé par l'entreprise HOURQUEBIE ; la Commune ne supportera pas les charges de ces travaux qui relèvent du maître d'œuvre des travaux d'origine.

Ecole

Nouvel équipement scolaire :

- Relevé topographique et plan de masse commandés à l'entreprise GEODENAK (1 743,96 € TTC).
- AMO : un acompte de 4 016,25 € ont été payés à PROJEMA pour sa mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage

Association des parents d'élèves :

- **Fête scolaire le 27 juin** : des barrières doivent être installées
- **Terrain de pétanque** : M. MAINTENU demande s'il est possible de remplacer l'éclairage halogène du terrain par un éclairage à LED comme pour le local poubelle. Le sable a été payé par la mairie pour un montant TTC de 302,04 €

Inspecteur d'académie : le nouvel inspecteur a demandé à venir en mairie, une rencontre est donc prévue le 10 juin avec le Maire, Mme BELLEAU et Mme LANNEMAYOU

Ikastola Seaska : une réunion est prévue le 17 juin en mairie pour discuter des subventions demandées.

Urbanisme

| | | | |
|---------------------------------------|--|--|--|
| PC2500001 Demandé | MTM ELGARREKIN Aménagement de deux appartements dans ancienne ferme route de Méharin | DP2500003 Accordée | SIRVAIN Béatrice Remplacement menuiseries |
| | | DP2500004 Accordée | MAINTENU Arño Panneaux photovoltaïques |
| | | DP2500005 Accordée | LAXAGUE Dominique Panneaux photovoltaïques |
| | | DP2500006 Accordée | PAGADOY François Panneaux photovoltaïques |
| CU24B0004 <i>Informatif</i> | NOTAIRES SAINT-PALAIS Parcelle A 208 (Basabarne) | CU24B0007 <i>Informatif</i> | NOTAIRES HASPARREN Parcelles B495 et B496 (HOURQUEBIE) |
| CU24B0005 <i>Informatif</i> | NOTAIRES SAINT-PALAIS Parcelle C 42 (Ascongaraleco-aldia) | CU24B0008 <i>Informatif</i> | NOTAIRES HASPARREN Parcelle B 1498 (HOURQUEBIE) |
| CU24B0006 <i>Informatif</i> | NOTAIRES SAINT-PALAIS Parcelle C 80 (Ascongaraleco-aldia) | CU24B0009 <i>Informatif</i> | NOTAIRES HASPARREN Parcelle B 1488 (HOURQUEBIE) |
| | | CU24B00010 <i>Informatif</i> | NOTAIRES HASPARREN Parcelle B 1331 (HOURQUEBIE) |

Questions diverses

Représentants de l'État : le Sous-Préfet a été muté et part sur un autre territoire, on ne connaît pas encore son/sa successeur(se)

Contentieux de l'antenne : la CAA de BORDEAUX a rendu un arrêt dont le maire présente les termes aux conseillers.

Goiztiria : M. MOUSTIRATS rappelle que le tournoi de pelote a démarré le 22 avril, les finales sont prévues le 9 août. En cas de pluie, l'association a demandé à pouvoir se replier dans le mur à gauche. A ce jour, 5 soirées ont été faites au mur à gauche avec utilisation de la lumière.

Eclairage mur à gauche : M. MOUSTIRATS en profite pour engager une discussion sur l'éclairage du mur à gauche car le système qui détecte lorsqu'il faut allumer l'éclairage n'est pas bien réglé et parfois la lumière est insuffisante pour les joueurs de pelote. Le réglage sera donc refait pour que la lumière se déclenche plus rapidement. Il est d'ailleurs question de remplacer les halogènes par des LED là encore pour avoir un meilleur éclairage pour un coût plus faible. Le Maire précise que le projet est en cours, mais que si on demande une subvention il faut refaire la toiture également car si on ne fait que l'éclairage, on ne pourra pas toucher une subvention l'année suivante pour reprendre la toiture.

Territoire d'énergie : Mme LANNEMAYOU présente les deux dernières réunions du syndicat :

→ **Orientations budgétaires** :

- les frais de gestion payés par les Communes lors de travaux effectués par TE64 seront augmentés de 5 à 6%
- la TCCFE, collectée par TE64, dont 70% sont reversés aux communes de moins de 2000 habitants, a été intégrée à la TICE collectée par l'État, et ensuite récupérée par TE64 puis reversée aux communes. Le syndicat indique toutefois qu'ils envisagent de diminuer la réversion aux communes à 65%.

→ **CAPB** : L'école multisport n'aura plus lieu à BEYRIE maintenant que la nouvelle salle de sport de SAINT-PALAIS est opérationnelle. Le créneau sera donc repris par l'USSP Pelote

→ **Production de carburant à partir de biomasse** : plusieurs collectifs ont contacté la commune pour demander aux conseillers municipaux de s'opposer, par délibération, au projet « E-CHO » porté par l'entreprise « Elyse » et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand sud-ouest.

- **La CAPB s'est déjà opposée au projet** : le maire rappelle cependant que la CAPB a elle-même plusieurs projets nécessitant du bois pour créer cette biomasse, mais il faut ensuite trouver suffisamment de bois et ce sera nécessairement dans les communes qu'il sera prélevé.
 - Lorsque la motion a été votée à la CAPB, le maire de BEYRIE s'était abstenu car il était demandé aux municipalités, notamment, d'aller rencontrer les propriétaires pour les inciter à vendre leur bois à la CAPB
- **Les conseillers s'interrogent sur la gestion future** : les rares coupes de bois qui sont faites sont laissées dans un état dégradé en bord de route, la question du reboisement n'est pas tranchée sans parler des impacts délétères sur l'environnement (coupes, transport etc.)
- Les conseillers décident de se donner encore du temps avant de se positionner de manière définitive.

→ **Maintenance** : l'entreprise Kéa a vérifié le défibrillateur, l'entreprise Dekra va venir vérifier les équipements de jeux de la cour d'école.

→ **Projet de fascicule de l'histoire de Beyrie** : chaque conseiller va distribuer dans son quartier le courrier pour demander aux beyrisiens leurs documents, souvenirs, événements de la commune en vue de la réalisation d'un petit fascicule retraçant son histoire.

→ **Bois de mixe** : M. MOUSTIRATS présente la dernière AG qui a eu lieu en avril avec présentation et approbation du budget.

- Les projets sont mis en attente à cause de l'absence de subvention du département cette année.
- Les coupes et ventes de bois seront reconduites

- L'agent de l'ONF, David FONTAINE, a présenté un devis pour des aménagements, pistes, tuteurs...
- **Prêts de tables** : MM. GERDRE, CALANDRE, GESTAS ont emprunté des tables pour des événements privés
- **Evènements à venir** : les conseillers fixent les dates des prochains évènements :
 - **Phesta berri** : repas le dimanche 22 juin au mur à gauche
 - **Repas de fin d'année** : le vendredi 4 juillet au restaurant l'Auberge du foirail
- **Utilisation des salles communales** : le maire et les adjoints présentent une proposition de tarifs de location des salles communales :
 - **Instauration d'une caution** : les conseillers approuvent la demande d'un chèque de caution qui permettra de garantir que les locaux seront bien entretenus et nettoyés après chaque utilisation
 - **Convention** : le maire présente un modèle de convention à peaufiner avec les associations
 - **Le Maire souhaiterait que Goiztiria prenne la main** sur les réservations et l'utilisation de la salle par les associations, si cela est possible. La question reste à trancher.
 - **Réunion prévue** le lundi 7 juillet avec les associations pour débattre de ces questions et envisager une gestion la plus efficiente possible des différents bâtiments communaux.
- **Parking** : M. LUCU précise qu'il est prêt à céder une partie de terrain pour agrandir le parking qui jouxte les équipements de collecte des déchets à côté du hangar communal si besoin.

A 23h45, les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée.